

Ce soir. Grand quotidien d'information

| Ce soir. Grand quotidien d'information. 1938/05/16.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

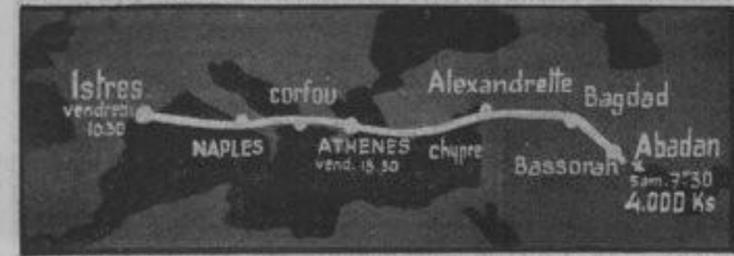
La lutte héroïque d'Elisabeth LION

pour le record du monde

" Dans le brouillard contre l'orage et la chaleur, j'ai lutté durant 21 heures... "



Sur l'aérodrome d'Istres, quelques instants avant de s'envoler pour sa tentative de record, Elisabeth Lion remercie en souriant ses amis venus lui souhaiter bonne chance...



Le trajet accompli par l'aviatrice d'Istres à Abadan.

La vaillante aviatrice fait l'émuvant récit de son voyage à un officier d'Air Force

(D'un de nos correspondants particuliers)
Bassorah, 15 mai. — Ce fut avec un véritable soulagement qu'un officier de la Royal Air Force fit connaître l'atterrissage d'un avion français à Abadan, village situé à 160 kilomètres environ de Bassorah, sur le golfe Persique.
L'aviatrice a expliqué :
— J'ai atterri à 7 h. 30 (heure de Paris) à Abadan, après un vol de 21 heures, qui fut très pénible et dont je garderai longtemps le souvenir. Je crois que je n'aurais pu le réussir si ce n'est grâce à la lutte, à trop lutter pour atteindre ce village. Je suis exténuée.
— Dès mon départ de Marseille, j'ai navigué à l'aveugle dans le brouillard. Il m'a fallu deux heures pour en venir à servir Athènes; les orages rencontrés au-dessus des Açores ont été terribles.
— D'Athènes à Ite de Chypre, j'ai cru que jamais je ne serais plus en terre. J'ai navigué des heures entre deux couches de nuages. Il m'a fallu être au-dessus du défilé pour retrouver du beau temps.
— J'ai souffert de la chaleur. C'est d'ailleurs à cause de la chaleur que j'ai dû m'arrêter à Abadan. Impossible de continuer et j'aurais tant voulu aller jusqu'à Bassorah !

Lire la suite dans la 5^e page

Ce soir

GRAND QUOTIDIEN D'INFORMATION INDÉPENDANT

Opé. 99.34-15.60 (15 lig. groupées) - 50 cent. Lundi 16 mai 1938 50 cent. - 31, rue du 4-Septembre, Paris (2^e)

Dans nos pages sportives
Aujourd'hui
FINALE DU CHAMPIONNAT
de France
DE RUGBY A XIII

Le führer des Sudètes a fait escale à Berlin

Il a rendu compte à M. von Ribbentrop de ses conversations à Londres

A GENÈVE pendant que parlait LE DUCE

M. Mussolini avait beaucoup reçu de Londres et de Paris depuis trois jours. Ces deux ne le considèrent point. Il a eu, d'ailleurs, et il le dit, une politesse exceptionnelle de l'air Paris-Londres; il répondit au nom de l'air Rome-Berlin, par des insolences, également exceptionnelles. Tout se passa comme si M. Mussolini devait exercer de nouvelles pressions diplomatiques sur la France.

Lire la suite dans la 3^e page

L'EMPRUNT Le général Nollet

a lancé à 12 h. 30 un appel radiodiffusé

M. DALADIER AVAIT HIER SOIR, PARLE LE PREMIER AU PAYS

Lire dans la cinquième page

ANGELIN avait aussi sa ferme normande

A Pibeuf, son métayer regrette qu'il n'ait pu lui céder sa propriété avant son incarcération...

De notre envoyé spécial Charles RUEN



Le métayer parle à notre collaborateur. Lire l'article dans la troisième page

Bordeaux-Paris

Rossi, Egli et Laurent passaient en tête à Beaugency

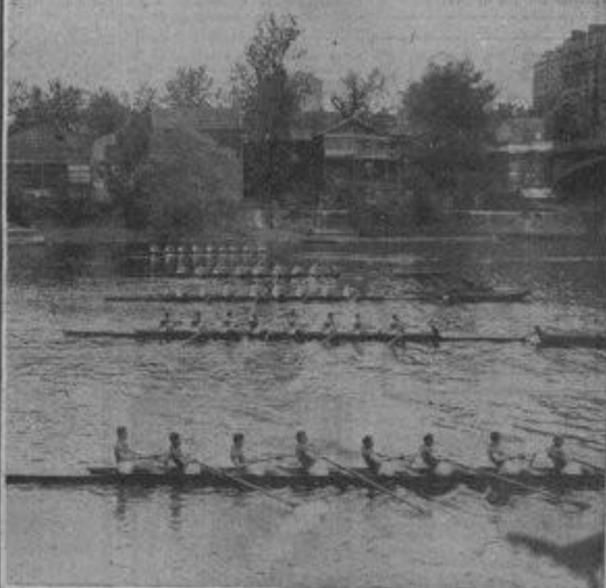


La prise des entraîneurs à Sainte-Maure. PHOTO D'UN DE NOS ENVOYES SPECIAUX, TRANSMISE DE TOURS A PARIS PAR NOTRE POSTE BELINOGRAPHIQUE PORTATIF.

LE FILM DE LA COURSE

Le départ du 44^e Bordeaux-Paris a été donné cette nuit, à une heure, au milieu des éléments déchainés, aux quinze concurrents engagés. La course fut très pénible et, à Couhé-Véac, le retard était de 28 minutes. Dès la prise des entraîneurs, l'allure fut très rapide.
❖ Rossi passe en tête à Tours, précédant Lauwers et Walschot. Rossi, bien que continuant à dominer, est rejoint par Lauwers au passage d'Amboise.
❖ A Blois, le Suisse Egli a rejoint le duo des fugitifs italo-belge et les trois favoris ont une avance de 3^e 45^e sur Masson et Walschot.
LIRE DANS NOS PAGES SPORTIVES

Championnat d'aviron sur la Seine



Trois cents rameurs ont pris part aujourd'hui aux épreuves organisées dans le bassin d'Asnières-Courbevoie. Voici le départ des huit débutants

MEZIN en fête

Le président LEBRUN a célébré le président FALLIERES LE LATINISTE DU LOUPILLON

De notre envoyé spécial Louis PARROT
Lire l'article dans la cinquième page

L'ATTAQUE de la DORDOGNE

DEMAIN, le troisième et dernier article de notre envoyé spécial
STEPHANE MANIER

Toute la ville en parle... Inventions

A l'heure où l'écrié ces lignes (1 heure du matin), il fait beau, il fait chaud, il fait orage.
Je sens que je manque d'invention, mais cette constatation me fait — par une transition dans laquelle vous retrouverez le résultat — penser que j'ai reçu beaucoup de lettres d'inventeurs.
Des qu'on a la possibilité de mettre sa plume à la disposition de ceux qui n'ont pas les moyens de se faire entendre, on reçoit, vous le savez, un volumineux courrier.
On ne se figure pas la quantité de gens qui ont inventé quelque chose et c'est bien compréhensible, au fond, puisque nous aspirer travailler continuellement.
Ce, il me semble, sans vouloir donner un avis quelconque sur les cas qui nous sont soumis, qu'il y a une grosse injustice à séparer vis-à-vis des petits inventeurs.
Il ne suffit pas d'avoir trouvé quelque chose qui puisse même révolutionner le monde, faut-il encore exploiter l'idée.
Si vous avez de l'intérêt, parfait ! Vous prendrez tous les brevets nécessaires, français, étrangers, et vous pourrez ensuite vous adresser aux banques ou aux capitalistes qui sont susceptibles de financer l'affaire.
Mais si vous n'avez rien, vous êtes perdus. Comment vous couvrir à quelque chose ? Si vous en parlez, vous pouvez être certain que ce n'est pas vous qui bénéficierez de votre invention.
Les hommes d'affaires sur lesquels vous tombez auront, hélas ! trop souvent le désir de réaliser votre rêve à sa plus simple expression. C'est banal ! (C'est la politique des réalités qui continue.)
Alors, que faire ? Mais ce serait facile comme tout ! Avoir un registre sur lequel l'inventeur viendrait, moyennant un droit très minime, inscrire son idée et cette première déclaration le protégerait pour ses postérieurs futurs. Qu'on lui en fasse un brevet ou non, mais, très bien, mais il ne faut pas que l'on puisse voler le bien d'autrui, sous prétexte qu'un homme n'a pas les moyens de sortir tout de suite une grosse somme.
C'est un sujet dont on ne parle pas souvent. Peut-être, dans le fond, n'est-il pas si malheureux que ça que j'ai manqué ce soir d'invention.
SAINT-GRANIER.